

L'Amérique à Bruxelles

Du même auteur

Les Manipulateurs, le pouvoir des lobbys
Denoël, 2003

FLORENCE AUTRET

L'Amérique à Bruxelles

ÉDITIONS DU SEUIL

27, rue Jacob, Paris VI^e

Ce livre est édité par Anne Sastourné

ISBN 978-2-02-083717-0

© Éditions du Seuil, mars 2007

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.seuil.com

« *There is a saying that the Americans are the best Europeans,
and there is much truth to that.* »

Walter HALLSTEIN,
premier président de la Commission européenne,
au moment de sa prise de fonction en janvier 1958¹.

« Tant que l'Europe n'est qu'une commodité,
elle ne peut susciter la passion ;
il faut pour cela qu'elle soit aussi une idée. »

Tzvetan TODOROV,
Le Nouveau Désordre mondial ?
Réflexions d'un Européen, Robert Laffont, 2003.

1. Cité dans Anthony Laurence Gardner, *A New Era in US-EU Relations ? The Clinton Administration and the New Transatlantic Agenda*, Avebury (Royaume-Uni), 1997, p. 3.

Introduction

Depuis soixante ans, l'Europe est l'alliée des États-Unis et les États-Unis le protecteur de l'Europe. En ce début de XXI^e siècle, l'alliance scellée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale n'a pas été dénouée, en dépit des désaccords sur la guerre en Irak et la lutte contre le terrorisme. Bien au contraire. Depuis la fin de la guerre froide, elle a été étendue à l'Est et confortée à l'Ouest. Dans les jeunes démocraties d'Europe centrale et orientale, la politique de sécurité se résume pratiquement à l'intégration à l'OTAN¹. Mais, surtout, l'interdépendance économique entre les deux rives de l'Atlantique devient chaque jour plus forte. En dépit des guerres commerciales qu'elles se livrent par gouvernement interposé, les grandes et moins grandes entreprises européennes et américaines n'ont jamais autant exporté vers le continent allié. Jamais elles n'y ont autant investi, jamais autant d'emplois n'ont dépendu de leurs activités. S'il fallait donner un contenu au concept flou de « mondialisation », ce serait avant tout celui du « marché transatlantique » qui s'est constitué au cours des cinquante dernières années et représente aujourd'hui 60 % du PIB mondial.

Bizarrement, ces liens déterminants et persistants sont rarement retenus comme une clé de compréhension du principal

1. Une liste des sigles est proposée en fin de volume, p. 231.

événement qu'a connu l'Europe à la fin du siècle dernier : la naissance et l'affirmation d'un pouvoir européen confédéral à Bruxelles. Ils devraient l'être. Ils doivent impérativement l'être, car l'« Alliance » et l'« Europe » sont les deux faces d'une même réalité : le rapprochement inexorable des continents européen et américain.

Rapprochement n'est pas synonyme d'harmonie. Il peut aussi signifier collision. Dans le cas euro-américain, il s'opère selon une spirale historique où alternent les figures de l'entente, de la subordination et de la concurrence. Mais quelles que soient les formes successives sous lesquelles il se manifeste, il va de pair avec une intégration politique toujours plus forte du Vieux Continent. En d'autres termes, l'Union européenne que nous connaissons n'est certainement pas le résultat ou le moyen d'une opposition à la puissance américaine, comme on serait tenté de le penser en France. Elle n'est pas non plus le cheval de Troie de la puissance américaine. L'Union européenne, comme puissance politique et réglementaire, est le produit des épisodes de conflit et de coopération de la relation transatlantique. Elle est, en d'autres termes, le fruit d'une dialectique atlantique. Ce livre est consacré à l'exploration de cette dialectique méconnue.

Au génie politique des Pères fondateurs de l'Europe, il oppose la réalité du *deal* originel qui assure le soutien bienveillant de Washington au lancement des trois communautés européennes, la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM) et la Communauté économique européenne (CEE) ou Marché commun. Le soutien des États-Unis était né de l'espoir que l'intégration européenne amènerait leurs alliés à prendre en charge la défense de leur continent contre l'Union soviétique. Cet espoir fut déçu mais laissa la place à une réalité au moins aussi intéressante. Les avantages attendus de la formation d'un grand marché européen allaient devenir

dans les années 1970 la contrepartie économique de l'effort d'armement de l'« Ouest » supporté par les contribuables américains. Une monnaie d'échange, en somme. Le Marché commun est ainsi devenu et reste encore aujourd'hui l'eldorado des grandes entreprises américaines.

Ces entreprises y ont exporté plus que leurs produits. Elles ont apporté dans leurs bagages les techniques d'influence qui ont fait de Washington la capitale mondiale du lobbying. Adaptées, « customisées » par une poignée de Pères fondateurs, souvent britanniques, parfois américains, ces techniques sont devenues la grammaire du microcosme bruxellois. Elles sont aussi essentielles à la politique européenne que les règles institutionnelles inscrites dans les traités.

Mondialisation plus lobbying égalent convergence réglementaire. Pour les grandes entreprises américaines, la politique de Bruxelles est devenue un enjeu aussi important que les lois votées par le Congrès, pour au moins deux raisons. D'abord, le « marché intérieur » européen est, pour elles, un immense marché extérieur, parfois même plus important que leur marché national. Ensuite et surtout, la législation européenne sert de plus en plus de référence dans d'autres régions du monde. Bruxelles le sait et en joue parfois. Le jour d'avril 2004 où le Commissaire à la concurrence Mario Monti a annoncé la condamnation de Microsoft à une amende historique pour abus de position dominante, il a pris la peine d'appeler à l'aube, à la faveur du décalage horaire, son collègue coréen pour l'avertir. Dans les années qui ont suivi, le géant mondial du logiciel a été condamné dans plusieurs autres pays où des enquêtes avaient été ouvertes, notamment en Corée du Sud et au Japon, alors même que la justice américaine s'était contentée d'un règlement amiable.

Que l'Europe mette en place un marché des droits à émettre du gaz carbonique, l'un des principaux gaz contribuant au réchauffement climatique, et plusieurs États américains present le pas dans cette direction en dépit de l'opposition de la

Maison-Blanche et du Congrès. Que l'ancienne Commissaire à l'environnement devenue vice-présidente de la Commission, Margot Wallström, mette sur les rails une réglementation nouvelle des produits chimiques qui entraînera le retrait de centaines de substances dangereuses, et c'est Colin Powell en personne, alors secrétaire d'État, qui, alerté par l'industrie américaine, écrit à ses ambassadeurs pour leur demander de faire pression sur Bruxelles. Aujourd'hui tous les grands domaines de la réglementation économique, qu'il s'agisse de services financiers, d'environnement, de normes comptables ou de gouvernement d'entreprise, comportent une dimension transatlantique déterminante. Lorsque le Commissaire Charlie McCreevy, en charge du marché intérieur, se déplace à Washington, il n'y reste pas un jour ou deux, mais toute la semaine.

Le centre de gravité de l'économie mondiale, situé quelque part au-dessus de l'Atlantique, aspire comme un siphon les réglementations des deux marchés. Cette convergence n'est pas achevée et elle ne sera sans doute jamais totale, mais il n'est pas inutile de décoder ses enjeux. Qu'elle soit utile au déploiement international des entreprises ne fait pas de doute. Qu'elle soit souhaitable ou simplement acceptable politiquement, qu'elle corresponde aux préférences collectives qui résultent du complexe processus de décision européen mérite à tout le moins d'être vérifié.

La convergence atlantique ne se limite pas aux domaines économiques. Elle touche aussi, et de plus en plus, aux questions de sécurité. L'après-11 septembre a souligné la grande vulnérabilité européenne face à l'unilatéralisme américain. Le délicat équilibre entre sécurité et liberté dégagé par l'Union a littéralement volé en éclats sous le coup du Patriot Act. D'un jour à l'autre, pour les transporteurs aériens, ce n'était plus la loi européenne mais la loi américaine, votée au lendemain des attentats contre le World Trade Center et le Pentagone pour

renforcer les moyens des services de renseignement et de sécurité, qu'il fallait appliquer... sur le Vieux Continent.

Mais comme toujours dans la brève histoire de l'Union, ce choc transatlantique a aussi agi comme un ferment d'intégration. Bruxelles n'est jamais allée aussi loin dans la formulation d'une politique de sécurité européenne que depuis le 11 septembre. Sur quels principes et quelles analyses des risques repose cette politique ? C'est toute la question.

Cette tendance au renforcement du pouvoir européen est un des effets les plus paradoxaux, ou peut-être simplement systémiques, de la politique extérieure américaine. Elle n'en est pas moins une bonne nouvelle. Car lorsque l'Europe est absente, et que ses États membres sont seuls aux commandes chacun dans leur province nationale, les États-Unis jouissent d'une supériorité si écrasante que la voix des Européens ne porte pratiquement plus. Si bien que lorsque Washington, pris d'un vertige sécuritaire, quitte la route, l'Europe est entraînée dans sa chute. L'histoire des activités illégales menée par la CIA sur le territoire européen sous prétexte de lutte contre le terrorisme en administre la triste preuve. De quelles valeurs les Européens oseront-ils se prévaloir lorsqu'ils découvriront qu'a existé sur leur sol un Guantanamo roumain et un Abou Grahib polonais ? Là comme ailleurs, ce n'est pas l'existence de l'Europe qui expose les Européens à la corruption de leurs valeurs, mais uniquement son manque d'autonomie.

Cette dépendance et cette subordination sont-elles une fatalité ? Non. Demandez à General Electric et Microsoft, qui ont subi les foudres de la direction générale de la concurrence de la Commission européenne ! Demandez aussi à Paul Wolfowitz, actuel président de la Banque mondiale, qui a tenté en vain, lorsqu'il était secrétaire adjoint à la Défense de la première administration Bush, de s'opposer au lancement du système européen de navigation par satellite Galileo, seul concurrent crédible du GPS américain.

L'AMÉRIQUE À BRUXELLES

L'Europe ne peut échapper à son destin atlantique. Ce qui menace son intégrité, ses valeurs, son autonomie, ce ne sont pas les États-Unis, mais les Européens eux-mêmes. L'influence américaine à Bruxelles souligne *a contrario* l'indétermination des dirigeants politiques européens ou, à tout le moins, l'absence de consensus sur le sens du projet politique européen.

I

L'alliance

« Nous sommes les vraies entreprises européennes »

Maja Wessels a le visage rayonnant, l'allure conquérante et le ton franc, un rien sec, de ces femmes que l'on voit parfois à la Une des journaux financiers. En 2001 et 2002, cette Germano-américaine, alors vice-présidente de United Technologies Europe, multinationale américaine du secteur aéronautique, était à la tête d'un des lobbys les plus puissants de la place : la commission Europe de la Chambre de commerce américaine à Bruxelles (EU AmCham Committee, plus loin AmCham). Lorsque, en 2002, je propose de l'interviewer pour un quotidien économique français, on répond à ma demande avec empressement. Je m'attendais à plus de réserve compte tenu de mon sujet : l'influence de l'AmCham sur la politique européenne. Ne risquais-je pas de broder sur le thème d'un complot américain au cœur de l'Europe ? En fait, ma demande arrive au moment où l'AmCham se lance dans une opération de séduction en direction de la presse européenne afin d'étendre sa notoriété au-delà du microcosme bruxellois.

Maja Wessels estime qu'avec la monnaie unique et le rôle croissant accordé au Parlement européen depuis le traité de Maastricht, la construction européenne a pris un tour plus politique. Autrement dit, il va falloir compter à l'avenir avec

les opinions publiques nationales ou, au moins, leurs élites politico-économiques. Pour faire prévaloir ses positions, il ne suffira plus de convaincre les experts de la Commission européenne, il faudra aussi gagner l'appui de tel parlementaire italien, allemand ou britannique, lequel parlementaire sait devoir s'expliquer devant ses électeurs... italiens, allemands ou britanniques. Dès lors, l'AmCham doit s'intéresser aux presses nationales, un peu comme un ministre de la République se plonge chaque jour dans la lecture de la presse locale : pour savoir ce que pensent ses provinces, les gens, leurs élus. Afin de peser à Bruxelles, rien de tel, donc, que de faire parler de soi dans les feuilles de choux « locales » : *Le Figaro*, la *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, le *Corriere della Sera* ou *El Pais*.

Quel message veut-on faire passer ? Précisément, la réponse que je pensais naïvement avoir du mal à obtenir. « Nous [les entreprises américaines] sommes les vraies entreprises européennes », déclare d'emblée Maja Wessels. « Les entreprises européennes ont généralement un lien étroit avec un pays en particulier. Tandis que nous avons une approche plus paneuropéenne, en tant que société américaine. » Une manière de dire que pour être tout à fait européen, il faut n'être ni français, ni espagnol, ni allemand, ni britannique, ou pas trop, ou encore tout cela à la fois, qu'il faut être en un mot « paneuropéen ».

Ce paradoxe m'a rappelé un renvoi placé en tête d'un essai consacré à la manière dont, à Paris, la machine administrative « fabriquait » la politique européenne de la France. « L'Europe comme moyen de s'acculturer », avait écrit l'auteur, Christian Lequesne, sur la page de garde¹. Les « extra-Européens » que sont les Américains auraient-ils plus de facilité à le faire que les Européens « de l'intérieur » qui doivent s'arracher à leurs références nationales pour accéder à cet ailleurs bruxellois dont ils croyaient qu'il leur serait naturellement, forcément,

1. *Paris-Bruxelles : comment se fait la politique européenne de la France*, Presses de la FNSP, 1993.

familier ? L'hypothèse flottait entre les lignes de l'interview. Elle avait de quoi faire frémir les lecteurs français. Vue de France, l'Europe a longtemps été une sorte d'excroissance du génie français, sa projection sur le reste du continent. Si la culture politique française lui a beaucoup apporté et continue de le faire, pour le meilleur et pour le pire, la vérité n'en est pas moins du côté de Maja Wessels et de Christian Lequesne. Vivre et travailler dans la tour de Babel européenne, c'est faire l'expérience d'« autre chose », d'un système « sans tête », pour reprendre les mots d'une des fines lames (américaine) du lobbying européen, Peter Linton. C'est découvrir un lieu « où tout le monde est étranger » et où, en définitive, les plus étrangers ont au moins autant de chance de trouver leur place que les autres. Pour un Américain, l'Europe est étrangère, mais il le sait d'entrée de jeu. Pour un Européen, elle est étrange, mais il peut mettre très longtemps à s'en rendre compte. En vérité, l'Europe est bien autre chose qu'une synthèse de ses parties. Elle entretient avec ces dernières, tout comme avec les États-Unis, une relation dialectique. Elle est essentiellement incertaine, indéfinie, comme étrangère à elle-même.

Un être de papier

Pour justifier de l'existence d'un pouvoir supranational à Bruxelles, ses défenseurs n'ont eu de cesse de dire que l'Europe existait de toute éternité, qu'elle avait une sorte de droit d'antériorité sur les États qu'elle regroupe. L'Empire romain, le Saint-Empire romain germanique : tels devaient être les « ancêtres » de l'Union européenne que nous connaissons. Dans cette perspective, la grande entreprise de centralisation de type étatique qu'est l'intégration européenne était d'autant plus facilement justifiable qu'elle consistait à remettre de la substance dans un objet historique désintégré en États nationaux, à lui rendre son unité. D'où la rhétorique de la

« réunification européenne ». Rien n'est plus impropre à décrire la dynamique de l'intégration.

Il y a bien une différence d'âge entre l'Europe et les États qui la composent, mais c'est la première qui est cadette des seconds et non l'inverse. L'Europe, comme corps politique, est née en 1953. C'est un être politique totalement nouveau qui ne partage pratiquement rien sinon le nom avec les formes politiques prises antérieurement par des unions politiques suprarégionales ou supranationales. Cette « nouvelle Europe » a connu une gestation, mais elle fut bien plus courte que n'ont coutume de le dire ceux qui font de Robert Schuman un lointain héritier de Charlemagne. L'idée d'une forme d'« unité européenne » flottait depuis quelques décennies tout au plus, sinon dans l'opinion publique, du moins chez certaines élites politiques. Mais elle n'a été fécondée qu'à la faveur du chaos laissé par la Seconde Guerre mondiale. Dès lors une poignée de juristes et de diplomates la recueillent et la laissent grossir en eux avant d'accoucher dans les années 1950... d'un traité. À quoi d'autre auraient-ils pu donner naissance ? Ni à un peuple, ni à une société, pas même à une classe politique. Notre Europe, celle dont on célèbre le cinquantième anniversaire, est un être de papier, une construction avant tout juridique.

C'est donc non seulement une nouveauté historique au regard des vieilles choses que sont les États-nations européens, mais aussi un être étrange, insolite, moins un OPNI, Objet politique non identifié, comme le dit l'ancien président de la Commission Jacques Delors, qu'un OJNI, Objet juridique non identifié. Habituellement, le droit arrive à point nommé pour consolider un état des choses, un rapport de force existant. Les traités ne font que décrire les frontières que les guerres qui les ont précédés ont dessinées. Cela n'empêche pas que lorsqu'il s'agit de justifier des frontières, on se prévaut des traités et non des conflits dont ils marquent la fin. Dans le cas de l'Europe, les choses sont un peu différentes. Certes, le traité de 1953 (qui crée la CECA) ne prend son sens que dans le contexte des diffi-

ciles négociations sur l'administration des capacités de production de charbon et d'acier de la région allemande de la Ruhr. Mais ces circonstances historiques ont vite été oubliées et dépassées pour permettre une construction juridique, administrative, politique qui allait trouver son fondement dans les traités eux-mêmes. Le traité CECA et tous ceux qui l'ont suivi font plus que peindre aux couleurs du droit la scène politique et diplomatique à un moment donné, ils déroulent un programme d'action politique. Ils sont la politique européenne avant que celle-ci ne se fasse à Paris, Bruxelles, Dublin ou Rome. La construction européenne, plus qu'un nouveau-né, se trouve être un mutant car elle se construit non seulement avec, mais par le droit. L'antique nom d'« Europe » par lequel on désigne l'Union européenne prête donc à confusion. Et le recours aux mythes comporte parfois des risques, comme l'a montré le rejet du traité constitutionnel par une majorité de Français et de Néerlandais en 2005.

General Electric contre Rolls Royce

Toujours est-il que cette singularité de la construction européenne a quelque chose à voir avec l'« européenité » affirmée des entreprises multinationales et des groupes américains en particulier. Il existe en effet une profonde parenté entre le projet politique supranational et la logique propre d'entreprises qui adoptent une approche globale de leur activité. Cette parenté consiste notamment dans une commune méfiance à l'égard des frontières en tant que telles, qu'elles fassent obstacle aux échanges, aux investissements ou bien au pouvoir du droit qui est l'arme absolue des institutions européennes. Très concrètement, cette parenté se manifeste dans le soutien apporté au processus d'intégration. « Nous avons toujours été de fervents défenseurs du marché intérieur [qui consiste dans la suppression des obstacles aux échanges]. Et aussi de l'élargissement. De ce fait nous avons toujours travaillé dans la

même direction que la Commission [européenne], au projet général d'une Europe plus forte, plus large, plus intégrée », explique Maja Wessels¹. Dans le cas des entreprises américaines, l'appartenance nationale ne freine pas ce penchant intégrationniste naturel, comme le rappelle l'ancienne présidente de l'AmCham.

Quid, alors, des interminables querelles transatlantiques sur l'environnement, les subventions agricoles, ou les aides à Airbus et Boeing ? *Quid* de la *Fortress Europe* ? En fait, il faut distinguer entre deux niveaux de relation. Dans le travail quotidien des institutions, les oppositions, les conflits parfois, sont légion. Maja Wessels en a fait l'expérience dans ses fonctions d'*Executive Vice-President* de United Technologies, qui contrôle notamment le producteur de moteurs d'avions Pratt & Whitney. Implanté fortement et de longue date sur le marché européen, le motoriste Pratt & Whitney est un concurrent du Français Snecma ou du Britannique Rolls Royce. Ses moteurs équipent aussi bien des avions de marque américaine qu'européenne. Lorsque je rencontre Maja Wessels, elle vient de sortir son employeur d'un bien mauvais pas. La Commission européenne avait en effet proposé, quelques années plus tôt, de baisser la norme fixant le bruit maximal que pouvaient faire les avions au décollage. Toute technique qu'elle était, cette réglementation avait des effets commerciaux radicaux pour les producteurs de moteurs d'avions. « Vu la manière dont cela avait été rédigé, cela n'affectait que les moteurs fabriqués aux États-Unis, ceux de United Technologies et General Electric, mais pas ceux de la marque britannique Rolls Royce », explique-t-elle. En d'autres termes, son adoption aurait privé General Electric et Pratt & Whitney d'un marché considérable... au bénéfice du constructeur européen. Maja

1. De grands groupes européens comme Philips, Volvo ou encore BSN, ancêtre de Danone, qui ont joué un rôle de premier plan pour faire passer le marché commun des années 1960 au marché unique que nous connaissons aujourd'hui, peuvent en dire autant.

Wessels et ses camarades de General Electric bataillèrent des années pour l'éviter. Ils allèrent jusqu'à mobiliser le Congrès et l'administration fédérale américaine au motif qu'il s'agissait d'une violation, à peine cachée, du principe de liberté des échanges. Bruxelles remit finalement la norme sur le métier et en neutralisa les effets sur la concurrence euro-américaine. « Si nous avions été consultés préalablement, le problème n'aurait pas dégénéré en conflit transatlantique », explique, magnanime, la présidente de la commission Europe de la Chambre de commerce américaine dans le *Figaro Économie*.

L'« européisme » affiché par Maja Wessels est-il contredit par cette mésaventure ? Aucunement. Il se situe à un second niveau, celui du processus d'intégration dans son principe. Les grandes entreprises internationales votent « oui », trois fois « oui » à la centralisation du pouvoir de régulation économique dès lors qu'il est acquis à la cause de leur développement. Pour au moins deux raisons. L'émergence d'un pouvoir supranational simplifie considérablement le travail d'influence et démultiplie la capacité de peser sur les décisions, même si le processus de décision implique à un moment donné des pouvoirs nationaux. Mais surtout, l'action communautaire unifie le cadre juridique des activités économiques, notamment toutes les normes auxquelles il faut conformer les produits pour les écouler sur le marché. C'est donc une source d'économie considérable puisqu'elle limite les efforts d'adaptation pour passer d'un marché à l'autre.

Si bien que le soutien apporté d'un côté au processus d'intégration peut parfaitement aller de pair avec les accrochages transatlantiques qui émaillent la chronique politique de l'autre, sans qu'il faille y voir plus qu'une ruse de l'histoire. Entre le temps long de l'intégration et le temps court des batailles réglementaires, les contradictions ne sont qu'apparentes. C'est un même mouvement qui se dessine. Ce n'est pas parce que la future réglementation imposée aux produits chimiques vendus en Europe (le règlement REACH) fait

hurler les industriels américains (comme pas mal d'Européens, d'ailleurs), que l'industrie américaine va devenir fondamentalement hostile à l'intégration. Mais elle va tenter d'influencer cette dernière pour qu'elle coïncide mieux avec ses intérêts.

Naissance de l'AmCham

L'intégration mérite d'être appuyée non pas au nom d'une quelconque mystique européenne mais par simple pragmatisme. Au mieux, elle est bénéfique. Au pire, si elle s'annonce ne pas devoir l'être, il y a toujours moyen d'en infléchir le cours. Les circonstances de la création en 1979 de la commission Europe de l'AmCham en fournissent un parfait exemple. À l'époque, le travail réglementaire concernant le Marché commun est suivi par la Chambre de commerce américaine en Belgique, l'Am-Cham Belgium. Le programme de travail de l'« Europe » n'a rien d'affriolant ni d'imprévisible : politique agricole, restructurations des industries minières et sidérurgiques, et négociations commerciales internationales constituent l'essentiel du menu. À la fin des années 1970, toutefois, un frémissement se fait sentir du côté de la Commission européenne qui cherche de nouvelles voies d'action. Sous l'impulsion de son Commissaire néerlandais Henk Vredling, elle entreprend de généraliser à l'ensemble du marché commun les règles de la cogestion allemande, en vertu desquelles les salariés ont leur mot à dire dans la gestion et surtout la stratégie de leurs entreprises, à côté des propriétaires. Elle prévoit en particulier que la moitié des sièges du conseil de surveillance (qui contrôle le directoire, l'exécutif de l'entreprise) revienne aux représentants des salariés, l'autre allant aux actionnaires. Ce qui n'existait et n'existe encore dans aucun autre pays d'Europe que l'Allemagne. Ce projet n'avait pas que des défenseurs au sein même de l'institution. Le Belge Étienne Davignon, figure historique de la Commission, qui a mené

Le mutisme des États	182
Prodi entre le marteau américain et l'enclume parlementaire.....	183
Les juges ajoutent leur grain de sel.....	185
100 000 passagers cloués au sol.....	187
Le trou noir de la sécurité	189
Du libéral néerlandais Frits Bolkestein au conservateur italien Frattini	190
Vers une politique de sécurité européenne	192
L'Europe songe à s'aligner	194
Les doutes de Peter Hustinx.....	197
L'affaire SWIFT.....	198
Cavada et Bérès montent au créneau, Trichet se dérobe.....	201
Corruption.....	203
Bataille au sein du SISMI	205
« Nous ne sommes pas en Amérique du Sud »	206
La « toile d'araignée » de la CIA.....	209
« Procédures parallèles »	211
Une affaire à suivre.....	213
Frattini mal à l'aise, Prodi frappe un grand coup.....	214
Conclusion	217
Sigles	229

